



Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Affiché le

ID : 056-215601626-20221214-DB20221206-DE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

—————  
Séance Publique du  
Mercredi 14 décembre 2022  
—————

**CLOTURE DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ZAC DE KERDROUAL**

**Etaient présents :**

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Georges CORNEC, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUELLO, Liliane MARTEVILLE, Brigitte LE LIBOUX, Christian LAURENT, Martine LIEDOT, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES, Christine BARETTE, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Vagtang CROGUENNEC, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Jean-Guillaume GOURLAIN à Armelle GEGOUSSE, Bernard CLERGEON à Patricia QUERO-RUEN, Antoine GOYER à Christian PERRIEN.

**Secrétaire de séance : Liliane MARTEVILLE**

Présents	: 30
Pouvoirs	: 03
Absent	: 00

**CLOTURE DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ZAC DE KERDROUAL**

Rapporteur : Patricia QUERO-RUEN

La ville de Ploemeur a décidé en 2007 d'aménager une zone d'activités économiques (ZAC) dans le secteur de Kerdroual. Le 8 Février 2007, le Conseil Municipal a approuvé le bilan de la concertation préalable à la réalisation de la ZAC, le dossier de création de celle-ci et son budget prévisionnel équilibré en recettes et en dépenses à 2.037.000 € hors taxes. Le programme des constructions destinées exclusivement aux activités économiques était réparti sur une superficie de 47.920 m<sup>2</sup> correspondant à une SHON maximum de 23.960 m<sup>2</sup>.

Les opérations du budget étant achevées, il y a lieu de procéder à sa dissolution et de présenter le bilan financier définitif qui s'établit comme suit. Il en ressort un résultat positif de 40 082,88 € qui se traduit par le reversement en 2022 de l'excédent du budget ZAC de Kerdroual au budget principal de la ville.

Article	Libellé	Budget initial	Montant clôture
	<b>Dépenses de fonctionnement</b>		
6015	Achat stocké de terrains à aménager	400 000,00	421 498,47
605	Achat de mat., équip. & trav. (travaux de VRD)	1 356 000,00	1 288 364,08
608	Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	0,00	21 848,51
6045	Achat de prestations de service terrains à aménager	67 000,00	141 077,99
6042	Achat de prestations de service autres que terrains	121 000,00	126 280,02
6615	Frais financier	93 000,00	12 435,18
Total dépenses de fonctionnement		2 037 000,00	2 011 504,25 €
	<b>Recettes de fonctionnement</b>		
7015	Vente de terrains aménagés	1 886 000,00	2 051 584,80
7588	Autres pdts de gestion courante	0,00	0,56
74741	Autres recettes	151 000,00	1,77
Total recettes de fonctionnement		2 037 000,00	2 051 587,13 €
RESULTAT			40 082,88 €

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'avis de la Commission 3 « Finances, ressources humaines, agglomération » du 1<sup>er</sup> décembre 2022 ;

**Vu** le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le bilan définitif de cette opération, la clôture définitive du budget annexe correspondant et le versement de l'excédent du budget ZAC de Kerdroual au budget principal de la Ville pour un montant de 40 082,88 €.

**Délibération adoptée à l'UNANIMITE**



Le registre dûment signé.  
Pour extrait certifié conforme.

Ronan LOAS,  
Maire